

Plus de deux fois la vitesse autorisée au volant d'une Mustang



Plus de deux fois la vitesse autorisée au volant d'une Mustang

Samedi 13 avril, à 11 h 30, sur la RN 524, hors-agglomération de Manciet, la brigade motorisée de Nogaro a intercepté un conducteur de 34 ans, au volant d'une Ford Mustang 5 litres 421 cv, dans le sens Dému-Éauze.

Cet employé d'usine, domicilié dans le Gers, a été contrôlé à 184 km/h (vitesse retenue 174) sur une route limitée à 80.

Son permis lui a été retiré pour six mois, le véhicule mis en fourrière administrative pour une durée de sept jours à ses frais, en attendant les suites pénales.